

Journal du Lot

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT
Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le ministre Briand propose au Parlement un programme qui aurait dû lui valoir l'appui des gauches.

En changeant de tête, le gouvernement n'a pas changé de pensée. C'est le programme du ministre Poincaré que le ministre Briand a proposé à l'approbation du Parlement. Par 325 voix contre 136, la Chambre a exprimé sa confiance dans le ministre pour appliquer le programme !...

Avec M. Poincaré, les radicaux-socialistes auraient voté contre. Avec M. Briand, ils avaient grande envie de voter pour !... Mais ils se sont arrêtés à mi-chemin ; ils n'ont pas osé aller plus loin que l'abstention. Comme s'ils n'avaient pas d'avis sur les affaires en discussion !

Le programme qu'on nous présente, ont-ils dit, nous plaît d'autant plus qu'il est le nôtre. Nous avons pleine confiance dans l'homme qui nous le présente et nous serions tout disposés à lui donner notre appui et notre suffrage. Seulement, nous n'aimons pas ceux qui vont l'approuver et c'est pourquoi nous nous abstiendrons !...

Voilà ce que le groupe radical-socialiste a essayé d'expliquer par une déclaration dont l'éloquence ne m'a paru ni convaincante ni convaincue... Et je demande la permission de le dire parce qu'ils sont très nombreux les radicaux-socialistes, même au groupe parlementaire, auxquels on a eu de la peine à le faire admettre.

— Il est pourtant bien admissible que des radicaux-socialistes s'inquiètent de certains concours et se préoccupent de savoir avec qui ils sont exposés à travailler !...

— Ne vaudrait-il pas mieux s'occuper d'abord du travail à accomplir et s'inquiéter du progrès à faire aboutir ? C'est l'œuvre qui est importante, plus encore que l'ouvrier !... Rappelez-vous qu'en 1875, la République a été faite par une Assemblée Nationale où les royalistes étaient en majorité. Si la minorité républicaine d'alors avait raisonnablement voté aujourd'hui, elle ne se serait sûrement pas compromise, mais il n'y aurait pas eu de République !... Jugez-vous que les républicains d'alors ont bien ou mal fait ?...

— Nous jugeons que les radicaux-socialistes d'aujourd'hui ont bien fait de ne pas s'associer à des hommes, qui, en soutenant maintenant une politique qu'ils combattissent, se renient... — Voilà ! Et, pour protester contre ce reniement, vous en faites un sens contraire ! Ils soutiennent les idées qu'ils combattent ; vous abandonnez celles que vous soutenez. Qu'est-ce qui vaut le mieux ?...

En tout cas, la question est déjà jugée. « Programme d'abord », avait dit le Congrès d'Angers. Voilà une consigne intelligente et dont le respect nous eût épargné des contradictions absurdes et déconcertantes... — Mais où donc en voyez-vous ? — A moins de se crever les yeux, comment ne pas remarquer ce fait, — souligné d'ailleurs par M. Daladier, — que le programme des gauches, abandonné par les radicaux qui s'abstiennent, est soutenu par les droitiers qui votent pour lui ?... Aux conservateurs, donnant pour raison de leur attitude qu'ils font passer les personnes avant le programme, quelle belle réponse il y avait à faire pour les radicaux-socialistes s'écriant : Eh ! bien, nous, c'est aux idées d'abord que nous restons fidèles. Et c'est pour elles que nous votons !

Au surplus, faites-y attention ! Hors de là, il n'y a qu'incertitude et absurdité. Et le système que vous avez adopté peut vous mener loin. Il fournira à vos adversaires un bon moyen de vous faire marcher par des chemins inattendus. S'il leur suffit de se porter d'un côté pour vous en faire partir, ils vous chasseront d'où ils voudront et vous feront faire ce qu'il leur plaira ! Allez-vous abandonner la politique de paix parce qu'ils s'y rallient ? Allez-vous soutenir que deux et deux font cinq, parce que des réactionnaires affirmeront que deux et deux font quatre ?

Pourquoi ne pas s'en tenir simplement à ce que vous croyez la vérité qui est indépendante des hommes, supérieure à eux et qui reste la vérité, quelle que soient ses amis ou ses ennemis ?

Programme d'abord !.. Voilà la bonne règle qui vous empêchera de faire tort à une idée bienfaisante parce qu'un adversaire s'y sera converti et de renoncer à un progrès dont vous êtes partisan, parce qu'il est défendu par quelqu'un qui vous déplaît...
*
« Nous nous trouvons en face des « plus lourdes responsabilités qui aient pesé sur un gouvernement « depuis la fin de la guerre... »
« Le rapprochement des peuples « d'Europe est une œuvre de paix à laquelle les Etats-Unis d'Amérique « sont eux-mêmes intéressés... »
« La Conférence de La Haye sera « un anneau essentiel dans la chaîne « de l'organisation de la paix. La défense des droits et des intérêts de la France dans ce grand débat international constitue notre véritable raison d'être ; elle est notre programme, nous pourrions dire, dans le moment présent, notre unique « programme. »

Ces quelques phrases que nous venons de citer sont extraites des déclarations ministérielles faites par M. Briand...
N'est-il pas extraordinaire que les radicaux-socialistes restent sourds à de si nobles appels et qu'ils laissent à des nationalistes l'honneur d'y répondre ?...

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

DELICATESSES POSTALES

Le secrétaire général des P. T. T. a fait parvenir à tous les services postaux une circulaire si judicieuse que j'ai plaisir à la diffuser de mon mieux. La voici donc, en son principal :

« La présence sur des avis de décès « de certaines empreintes des flammes « propagées, apposées par les machi- « nes à timbrer à grand rendement, « peuvent paraître déplacées aux desti- « nataires. »

« C'est ainsi que l'inscription, sur « l'enveloppe d'un faire-part de décès, « de mots : « Vie et Santé » d'une « réclamation figurant sur l'une de ces « flammes, a provoqué des protestations « justifiées. »

« En vue d'éviter de blesser dans « leurs sentiments les familles éprou- « vées, MM. les directeurs régionaux « sont priés de vouloir bien signaler au « personnel l'intérêt qu'il s'attache à ce « que les avis de décès soient distraits « des correspondances à introduire dans « des machines à timbrer à grand ren- « dement mises de côté pour recevoir « l'empreinte du timbre à main. »

« En aucun cas, toutefois, cette opé- « ration ne devra avoir pour consé- « quence de retarder l'acheminement « et la distribution de ces objets. »
Il est bien évident que si les plus signifiés à la pieuse sollicitude des P. T. T. ne devaient plus faire l'objet d'une distribution hebdomadaire, au mensuelle, en raison d'égards sentimentaux à assurer, l'amélioration serait assez fâcheuse. Mais puisqu'un paragraphe spécial a été ajouté, tout est pour le mieux dans la meilleure des administrations, et c'est sagesse de dérober aux lance-flamme de la publicité la part funèbre des courriers.

Mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin et ne pas avoir pour les lettres au large cœur noir des timbres à main dont le double cercle serait tressé de mythes ou d'asphodèles ? Quelque inscription tirée de l'Ecclésiaste ou du Zoroastrianisme ? Ou, délicatement insérée, la carte du ministre des P. T. T. « avec ses sincères condoléances » ? Mieux encore, pour les destinataires munis du téléphone, une communication préalable à l'arrivée du courrier : « Une mauvaise nouvelle dans le courrier, ce soir, Monsieur. Soyez fort. » Peut-être même un facteur spécial, au visage grave, vêtu de noir...
Mes plaisanteries seraient, d'ailleurs, du goût le plus déplorable si les lettres de faire-part n'étaient pas destinées — de par leur caractère banal d'imprimé — à cinq cents exemplaires — aux gens qui ne prennent que la moins lourde part au deuil dont on les informe. Les proches, les amis apprennent la nouvelle par de plus charitables voies.

Mais comme, en d'autres circonstances, le rôle de la poste dans notre vie privée — puisqu'elle consent à en jouer un — pourrait être bienfaisant et utile — nous recevons une lettre chargée : « Avez-vous payé vos impôts ? » s'inquiéterait le timbre gras. Une lettre recommandée ; « Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès », conseillera un carouche rectangulaire. Et sur certaines enveloppes teintées et parfumées à l'écriture cursive ou impériale ; « Plaisir d'amour ne dure qu'un

Informations

L'élection législative de Blois

M. Barillet, représentant modéré, a décidé de ne pas maintenir sa candidature au scrutin de ballottage de l'élection législative de dimanche prochain pour la première circonscription de Blois. L'élection de M. Camille Chautemps, ancien ministre radical-socialiste, est assurée.

Un député quitte son groupe

M. Bergery, député de Seine-et-Oise, s'est abstenu, dans le vote de l'ordre du jour de confiance en exécution de la décision du groupe radical-socialiste. M. Bergery, qui avait préconisé le vote contre, au cours de la délibération des élus de son parti, a annoncé, à l'issue de la séance de la Chambre, qu'il adresserait le lendemain sa démission de membre du parti radical au président, M. Daladier.

Bilan de la Banque de France

Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 19 au 26 juillet fait ressortir une encaisse or de 37.299.601.129 francs, en augmentation de 513.531.504 francs sur la semaine précédente. Les engagements à vue, sur lesquels les billets en circulation figurent pour 64.135.256.725 francs (en diminution de 25.363.880 francs sur la semaine précédente), représentent 83.734 millions 720.129 francs.

La proportion de l'encaisse-or aux engagements à vue est de 44,54. La proportion fixée par la loi est 35 0/0.

1.200 millions de dégrèvements

Les 1.200 millions de dégrèvements votés par le Parlement et applicables immédiatement portent sur les matières suivantes :

- 1° Fonds de commerce et immeubles (1^{er} mutation) : 2 0/0.
- 2° Immeubles (droits d'enregistrement ordinaires) : 3 0/0.
- 3° Impôt de consommation sur le sucre (réduit de 0,25 par kilo) : 20 0/0.
- 4° Impôt sur les transports (bestiaux et produits alimentaires) : suppression.
- 5° Taxe à la mouture, taxe sur le chiffre d'affaires de la farine : suppression.
- 6° Valeurs mobilières :
 - a) Impôt de superposition sur les filiales étranger des sociétés françaises : suppression.
 - b) Abonnement des valeurs étrangères : régime commun.

Pourparlers anglo-russes

L'agence Tass annonce que les pourparlers anglo-soviétiques ont été interrompus à la suite du refus de M. Henderson de reprendre les relations diplomatiques avant le règlement des questions litigieuses concernant les revendications présentées de part et d'autre.

Le désarmement naval

Pour la troisième fois depuis le début de la semaine, M. Ramsay MacDonald s'est entretenu à Downing Street avec le général Dawes, ambassadeur des Etats-Unis.

Il se confirme de plus en plus que la conférence des cinq puissances sur le désarmement naval sera tenue à Londres au cours de l'hiver ou du printemps prochain.

M. Venizelos à Rome

M. Mussolini a reçu M. Venizelos et a eu avec lui un long et cordial entretien. Les deux hommes d'Etat se sont entretenus des questions intéressant les deux pays.

M. Venizelos est parti pour Paris. La Tribune, au sujet de la visite à Rome de M. Venizelos, fait remarquer que la Grèce se trouve dans la nécessité de résoudre sa situation financière. Le plan Young ayant réduit sa part des réparations, cela lui crée évidemment une situation difficile. Tel est, en substance, le problème posé par M. Venizelos.

Bulgarie et Serbie

Devant les représentants de la presse locale, M. Bonroff, ministre des affaires étrangères, a fait un exposé de la situation internationale.

Parlant des relations bulgaro-serbes, il a notamment déclaré :

« Notre politique a toujours été favorable à l'entente avec nos voisins et en premier lieu avec la Yougoslavie. C'est pourquoi nous ne fuyons pas les conversations directes sur toutes les questions pendantes, d'autant plus que maintenant le gouvernement de Yougoslavie nous en a donné l'occasion immédiate par sa récente réponse à notre lettre du 16 avril accompagnant les accords joints aux protocoles du Pirov. »

« Sur certains prospectus mirifiques : « Achète d'abord la maison et ton jardin... »

« Et, pour ces mornes courriers d'été, où les lettres se font rares, aux distributions où nous sommes de nous sentir par trop abandonnés de Dieu et des hommes, le facteur laisserait au moins à notre nom un petit carton imprimé : « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles... » Jacques DEVAL.

Le conflit sino-russe

D'après un message de Mandchouli, les négociations entre représentants soviétiques et chinois ont commencé dans un wagon de chemin de fer arrêté à la frontière.

Les Chinois ont déclaré être prêts à revenir au statu quo ante, pour le chemin de fer de l'Est de la Mandchourie, pourvu que le gouvernement des soviets garantisse qu'il cessera toute propagande communiste en Chine.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1905

Le numéro 96.951 est remboursé par 100.000 francs.
Les deux numéros 10.123, 97.588, sont remboursés par 25.000 francs.
Cinquante numéros sont remboursés par 1.000 francs, et 4.240 numéros au pair.

EN PEU DE MOTS...

— Le « Bremen » a affectué le trajet New-York-Plymouth en 4 jours et 14 heures.

L'aviateur Kronfeld a parcouru 150 kilomètres avec son avion sans moteur.

— A Courcelles-les-Lens, un coup de grisou a fait 8 victimes dans une fosse de mine.

— Le numéro de l'« Humanité » de jeudi contenant les instructions adressées aux communistes a été saisi.

— Les aviateurs américains Jackson et O'Brien ont accompli une belle performance : ils ont tenu l'air pendant 420 heures.

— La grève des fileurs aux Indes, où 100.000 ouvriers chômaient, est terminée.

NOS ÉCHOS

Le carnet de M. Doumergue.

Je serais commettre une erreur que de croire que les consultations auxquelles procède le Président de la République en temps de crise ministérielle, avant de choisir l'homme auquel il confiera la mission de former le nouveau cabinet, sont des consultations de pure forme. M. Doumergue tient compte des avis qu'on lui donne.

Il possède, à cet effet, un petit carnet à couverture de cuir, sur lequel sont inscrits les noms des personnalités politiques appelées à l'Élysée. Et en regard de chaque nom, tout en causant cordialement avec son interlocuteur, M. Doumergue écrit...
D'abord, le nom qui lui est indiqué ; puis, avec des abréviations connues de lui, les raisons données à l'appui de l'indication.

Le Président de la République ne s'arrête pas là. Il pose des questions à ses visiteurs, leur demande des renseignements. Et quand l'un d'eux lui suggère la constitution d'un cabinet par trop fantaisiste, il consulte son petit carnet aux dernières pages, celles sur lesquelles sont inscrites les listes des groupes politiques.

On le voit alors écrire rapidement quelques chiffres, faire une ou deux additions, puis demander à celui qu'il a consulté :

— Mais, dites-moi, le cabinet que vous me conseillez de constituer, où lui trouveriez-vous une majorité ?
Car M. Doumergue est au courant de la composition de chaque groupe et de la façon dont votent ses membres. Il consulte parce qu'il est respectueux de la tradition et que cela l'amuse et le distrait. Mais, en fait, il n'a pas grand chose à apprendre.

Une créance de deux sous.

Les milliardaires ne sont pas exempts, même et peut-être surtout, quand ils sont américains, de quelque cabotage.
Un exemple nous en est fourni par M. Henry Ford, le plus riche constructeur d'automobiles du monde.
M. Henry Ford avait déjà fait sensation en signant, il y a quelques années, le chèque le plus important, nous ne savons plus de combien de millions de dollars, qui eût jamais été présenté à une banque.

Il vient d'établir le record contraire. N'ayant pas de timbre pour affranchir une lettre, il en acheta un à un autre financier, M. Quinlan, d'Atlantic City, et lui remit en contrepartie un chèque de... dix cents (dix centimes).

Les collectionneurs sont déjà prêts à acheter le chèque mille dollars !
25.000 francs pour posséder une créance de deux sous sur un milliardaire.

Qui est le plus snob ? Le tireur du chèque ou les acheteurs ?

Coquilles.

Nous ne dirons pas quel journal elle a failli endeuiller. Nous ne dirons pas davantage qui en aurait été la victime. Déclarons tout bonnement qu'il s'agit d'une danseuse célèbre et d'un jeune poète de talent.
Le jeune poète possède, par surcroît,

LECTURES ET IMPRESSIONS

« Erromango »

Un très beau concert d'éloges a accueilli l'apparition de ce livre. Unanime ? Vous ne voudriez pas. Un écrivain fécond et adroitement goûté du public comme M. Pierre Benoit, possède nécessairement son lot de contempteurs. Pour certains critiques, produire beaucoup et plaire à la foule sont les marques certaines d'un talent médiocre. S'ils n'osent affirmer ouvertement ce critère, du moins le prennent-ils comme règle de leurs jugements. Aussi avons-nous vu, en ces derniers temps « Alberte », « le Roi Lépreux », « Axelle », parfois passés sous silence, parfois examinés avec une dédaigneuse négligence, ici ou là.

Autant que j'en puisse juger, « Erromango » connaît une fortune meilleure. Dans l'œuvre de M. Pierre Benoit, on le met à part ; volontiers on le place à côté de « Mlle de la Ferté ». Désire-t-on ainsi nous incliner à croire que l'auteur de « l'Atlantide » vaut seulement d'être lu lorsqu'il s'écarte de sa formule pré-févue, lorsqu'il abandonne un moment le genre auquel il doit ses succès les plus éclatants ? Qu'importe ! Retenons pour autant de ces éloges tendancieux la constante, admirative malgré elle, du prodigieux don de renouvellement dont fait preuve à tout coup un des plus abondants et des plus lus parmi nos romanciers.

Il n'y a pas grand mérite à le découvrir, l'action de « Erromango » ne ressemble à aucune autre dans l'œuvre de M. Pierre Benoit. Comment la comparerait-on, puisqu'elle n'existe pour ainsi dire pas ? Point d'aventures cette fois, point d'épique, point de mouvement. Dans un décor que modifient seuls les changements de saisons, une situation qui progresse sans à-coup, comme entraînée sur une pente dépourvue de tout palier et de tout versant, Point d'héroïne à ce drame, si ce n'est celle tout à fait chimérique qu'imagine le héros. D'un souvenir confus, l'esprit en désordre de l'exilé fait jaillir un fantôme. La poursuite d'une ombre sert de thème aux lentes périodes de ce roman. Mais les vrais personnages s'appellent l'isolement, l'alcool, le climat. Leur conspiration noue la tragédie et la dénoue, avec une implacable tranquillité...

Français par son père, Anglais par sa mère, Ingénieur-agronome de l'Université de Sydney, Fabre vient aux Nouvelles-Hébrides tenter l'acclimatation en apparence chimérique des moutons de la Solagne. « Erromango », l'île qu'il a choisie pour cette expérience, est la plus ingrate de l'archipel et la moins peuplée. Pour tous voisins, le nouveau colon trouve sur la côte, le planteur Jeffrey, misanthrope inabordable, le Révérend Gibbon, vieux pasteur dément et, sur la montagne, invisibles mais sûrement présentes, des peuplades antropophages.

Ainsi mal entourée, la concession se révèle tout de suite à l'abandon, presque en ruines.

Pilbarra reçoit seulement la dangereuse visite de MM. Bliss et Cross, forbans de la pire espèce. Une ou deux fois par an, le courrier de Calédonie s'arrête dans la baie pour moins d'une journée. Que faire en ce sinistre domaine ? Travailler ? Fabre s'y essaie. Boire ? Il s'y laisse aller, avec prudence d'abord, bientôt sans retenue. Les cauchemars de la peur remplissent les nuits ; l'abusif usage de l'alcool fait chavirer le cerveau chaque jour un peu plus. Tant que la belle saison répand sur « Erromango » ses féeries, l'existence y garde de lumineux moments. Mais quand vient la période des pluies et des cyclones, la désolation, l'inconfort, le danger joignent leurs maléfiles aux empoisonnements du whisky.

Cependant l'isolé s'est donné une compagnie, insaisissable mais inexorable. Créé par hasard et à la légère, ce mirage se transforme en hallucination permanente. Au cours d'un dîner sur « le Myosotis », Fabre évoque le souvenir d'une amoureuse de passage en Australie. De la dame de Rose-Bay, il ne connaît pas même le nom. Il recrée cette amie de toutes pièces, la fait revivre, la rend agissante. Puis il l'identifie à la femme morte de son impénétrable voisin Jeffrey. Il imagine celui-ci renseigné sur la traahison de la disparue et décidé à se ven-

un joli brin de crayon. Il fit donc le portrait de l'artiste et écrivit, en légende, le mot « pochade ».
Que se passa-t-il dans l'esprit du typo ? Songea-t-il à une pièce fameuse de l'Ambigu ? Fut-il distrait ? Toujours est-il qu'il composa pochade en y adjoignant un r...
Et le journal roula. Quand le rédacteur en chef vit les premiers numéros sortis des presses, il faillit s'étrangler de rage et de honte. Hé quoi ! cette aérienne danseuse n'était-elle qu'une pochade ? Que d'échos railleurs en perspective ! Et peut-être aussi qu'un procès...
Un coup de téléphone circonscrit le désastre. On échoppa le mot entier. Et le jeune poète n'a jamais su pour quelle raison ce mot si inoffensif avait subi les rigueurs de la censure...
Eug. GRANOTÉ.

Cette nouvelle terreur s'ajoute à la crainte des cannibales, à la menace des éléments, aux affres de l'isolement. Le whisky se change du reste. Complètement déséquilibré, abandonné de ses canoques, l'ingénieur massacra son troupeau, boit son dernier verre, et se loge une balle dans la tempe...

Cette simple et singulière donnée paraît tout au plus pouvoir servir de sujet à une nouvelle. Elle suffit à M. Pierre Benoit pour construire un ample roman, trop court au gré du lecteur. Les phases de la passion de Fabre se déroulent sans hâte, sans redoublements, mais enchaînées avec un pathétisme d'autant plus magistral qu'il se révèle seulement après coup, à la réflexion, le livre fermé. Et puis cette action est si bien située dans l'espace, pourvue d'un cadre étrange comme elle ! L'étrangeté des terres mélanésiennes, leur éloignement, leur fertilité et leur désolation sont connus de tout le monde, mais vaguement. Voici des précisions, non pas didactiques et sèches, mais vivantes et répandues dans un récit surprenant comme elles. « Erromango » surgit comme elles. « Erromango » surgit comme elle. « Erromango » surgit comme elle. « Erromango » surgit comme elle.

« Assis sur sa véranda, Fabre était comme au centre d'une serre qui eût été en même temps une volière merveilleuse. De plus en plus entreprenants, « fleurs et oiseaux resseraient leur cercle autour de lui. D'admirables petits passereaux, dont on eût demandé en vain les noms aux planches colorées de tous les ouvrages d'histoire naturelle, se posaient sur les dossiers des rockings, sur les barreaux de la balustrade, jusque sur le pavillon du gramophone. Extraordinaires oiseaux argentés pendaient du toit, rampaient sur le sol vert bronze pour s'enlancer aux pilotes du bungalow. « Tout était lumière et cris de joie... » Tantôt c'était l'horreur d'une nuit de cyclone...

« Il ne comprit pas tout de suite. Le toit de toile du bungalow géignait la ruption comme par une grêle de cailloux furieux. De grands éclairs verdâtres illuminaient une sorte de mur mouvant, un rideau liquide et glauque, la pluie et quelle pluie ! Sa masse avait réussi à crever la verrière de ses arbres. Elle s'enfonçait dans cet énorme soupirail... »
« Moins brutale mais plus sûre, la torture de la fièvre complète la persécution de la tempête :
« C'était d'abord une sensation de « froid mortel qui l'obligeait à se cou- « cher », à faire entasser sur lui, inlassablement, tout ce qu'il pouvait y avoir de manteaux, de couvertures, « dans le bungalow. Pelotonné, cro- « quévillé sous ces amas plus denses que que réchauffant, il grelottait, claquait « des dents, avait des frissons qui « communiquaient leur tressauts lugubres à toute l'armature métallique « de son lit. Puis, c'était la seconde « phase, celle de la chaleur ardente, du « délire. A coups de pied, il envoyait « à terre tous les lingeux qu'il récla- « mait quelques instants plus tôt, avec « des applications de petit enfant. Sa « face se congestionnait. Comme il « avait soif ! Il s'emportait contre ses « domestiques qui lui faisaient attendre « son whisky... Enfin, venait la dernière « phase, celle des sueurs. Elles s'écoulaient « saient de haut en bas son misérable « corps ravagé... »

« Quand je relis cet hallucinant « Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

« Erromango », fait de rien mais évocateur de tant de choses, je me sens tout disposé, moi aussi, à donner à ce roman une place à part parmi les livres de M. Pierre Benoit ; mais je n'entends pas attacher à cette préférence le moindre sens de dénigrement pour l'ensemble d'une œuvre qui, de « Koenigs- « mark » à « Axelle » n'avait déjà par treize fois harmé et jamais deux fois de la même façon...

Chronique du Lot

Une heureuse Initiative

ASSOCIATION DES MAIRES du département

M. Alexandre Poujade, maire de Luzech, adresse — au titre de secrétaire provisoire de l'Association — la lettre suivante à tous ses collègues, MM. les Maires du département du Lot.

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

Dans plusieurs Départements de France, les Maires se sont groupés en Associations ou en Syndicats pour organiser l'entraide administrative au bénéfice de leurs Communes. Ces organisations ont donné des résultats précieux dans 50 départements et notamment dans la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, la Corrèze, la Gironde, le Tarn-et-Garonne.

Les Maires des petites Communes ont trouvé dans le groupement une force morale à l'appui de leurs revendications ; mais surtout ils ont vu leur besogne, que le progrès de la législation rend chaque jour plus complexe, simplifiée, allégée par les conseils, les formulaires, les imprimés, les renseignements que leur fournit le Bureau du Syndicat ou de l'Association. Enfin, s'agissant des problèmes d'éclairage, de distribution d'eau, de transfert de cimetières, des questions de marchés et de taxation, de réfection de chemins, plus généralement de toutes affaires sujettes à difficultés bureaucratiques, ils ont fait économie de temps et de démarches.

Fort d'une expérience qui a été faite ailleurs, désireux de réaliser dans le Lot le maximum d'avantages sociaux, nous projetons de former un Syndicat ou une Association des Maires du Lot.

Déjà, des Maires du canton de Bretenoux viennent de tenter, dans le cadre cantonal leur parenie union. Nous estimons que le cadre départemental est nécessaire à la constitution d'une union susceptible d'agir efficacement.

C'est pourquoi nous vous offrons de constituer sur le type des statuts ci-joints, qui devront être discutés, un Syndicat des Maires du Lot et vous prions de nous donner une adhésion provisoire qui devra être renouvelée quand les statuts ayant été adoptés, la cotisation fixée, vous serez appelé à vous inscrire définitivement parmi les adhérents du syndicat.

En attendant, vous voudrez bien nous adresser le bulletin ci-inclus, avec votre signature.

Pour les promoteurs, Maires du canton de Luzech.

Alexandre POUJADE, Maire de Luzech, Secrétaire provisoire.

P. S. — Il est bien entendu que toute politique de parti et de personne est exclue par avance du programme syndical des Maires.

Les Statuts

En même temps que cette lettre, M. Poujade adresse un exemplaire des Statuts dont nous publions ci-dessous les dispositions principales. Le « but de l'Association » est ainsi défini :

ARTICLE 1^{er}. — Les Maires du département du Lot adhérant aux présents statuts forment une association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, appelée Association des Maires du Département du Lot pour la défense des intérêts communaux ; son siège social est à la Préfecture de Cahors ou à la Mairie.

ART. 2. — L'Association a pour but :

- 1^o De nouer entre ses membres des relations amicales et des liens de franche camaraderie ;
- 2^o de collaborer d'une façon efficace avec les représentants du Gouvernement pour améliorer l'administration communale ;
- 3^o d'arriver à la suppression, dans les communes, de toutes les paperasses inutiles ;
- 4^o de soutenir ses membres et de les défendre, au besoin, contre toutes mesures arbitraires ;
- 5^o d'étudier en commun l'appréciation des lois nouvelles ainsi que certaines questions administratives ;
- 6^o de provoquer les modifications reconnues nécessaires par l'expérience ; dans l'interprétation des lois et leurs applications.

ART. 3. — L'Association n'a aucun caractère politique ni religieux. Elle conservera son indépendance et son autonomie malgré sa fédération avec d'autres associations similaires.

Les statuts spécifient ensuite la composition de l'Association ; que le Maire peut se faire remplacer par un adjoint ou un conseiller spécialement désigné ; que la cotisation est de 10 francs pour les communes inférieures à 2.000 habitants et de 20 francs pour les autres. Puis, ils déterminent que l'Association sera administrée par un Conseil de 15 élus qui nommeront son Bureau dont ils précisent le rôle et la mission.

Ensuite ils ajoutent : ART. 12. — Chaque année, en juin, dans les premiers jours et de préférence le premier dimanche du mois, l'Association se réunira en Assemblée Générale.

Cette Assemblée Générale, organisée par les soins du Conseil d'Admi-

Aux papas et mamans

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE

On communique : La diphtérie est encore la cause d'une morbidité et d'une mortalité assez élevée.

Chaque année, des milliers d'enfants sont atteints par cette maladie qui, sous le nom de « croup » a toujours été la terreur des mères. Chaque année, près de 3.000 petits Français sont emportés par ce mal si redoutable et si redoutable. Que de soucis, que d'inquiétudes, que de larmes pour les parents et aussi quelle perte d'énergie futures pour le pays ces chiffres représentent !

Et tout cela peut maintenant être évité, conjuré, grâce à un procédé de vaccination découvert ces années dernières et qui, maintenant, à fait ses preuves, ainsi que le constatent, il y a plus d'un an, l'Académie de médecine. A l'heure actuelle, 300.000 enfants ont été vaccinés en France au moyen du vaccin ou « anatoxine diphtérique », pour l'appeler du nom scientifique qui lui a été donné. Des millions d'injections de ce vaccin ont été faites tant en France qu'à l'étranger, et on peut affirmer, comme un résultat d'expérience, qu'il est inoffensif.

Dans les familles, dans les écoles maternelles, dans des groupes scolaires, dans des pensionnats, dans de petites villes, etc., où sévissait la diphtérie, où surgissait, à chaque instant, le croup, des vaccinations par l'anatoxine diphtérique ont été pratiquées ; elles ont fait connaître d'abord et démontrer ensuite l'efficacité du procédé pour empêcher l'écllosion du mal, pour arrêter la propagation de la diphtérie.

Il convient enfin de signaler que les enfants inoculés avec l'anatoxine de l'Institut Pasteur sont immunisés pour plusieurs années.

Ainsi, nous criions bien fort aux parents : Pour éviter des tourments et des angoisses, des pertes cruelles, irréparables, n'attendez pas que la maladie rôde autour de vos enfants ; faites-les vacciner au plus tôt contre la diphtérie !

Vote de nos Députés

Sur l'ordre du jour concernant la politique du Gouvernement (le Gouvernement avait posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delpont.
MM. Bouat et Malvy se sont abstenus.

La Chambre a adopté par 325 voix contre 136.

Le Bureau sera chargé d'arrêter la composition de chaque numéro du Bulletin. L'abonnement à ce bulletin sera obligatoire et coûtera 5 francs par an (même observation que pour le paiement des cotisations par les budgets communaux).

ART. 16. — L'Association pourra s'affilier à l'Association des Maires de France, dont le siège social est à Paris, 73, rue Notre-Dame-de-Nazareth, ou à toutes autres Fédérations ou Associations, sans pour cela aliéner son indépendance et son autonomie.

Le Conseil d'Administration a, à cet effet, pleins pouvoirs pour faire ce qu'il jugera utile.

Tels sont les buts poursuivis et les moyens employés. La haute utilité n'a pas besoin d'en être démontrée et cette Association peut rendre à nos Maires — dont la tâche est si ardue — de tels services, elle peut les aider si grandement, qu'ils ne manquent pas d'y adhérer tous et tout de suite.

Le Beau Temps des Crises

(Air trop connu pour être noté.)

Voici revenu le Beau Temps des Crises ; Un vent très froidier dimanche a jeté Bas tous nos ministères.

Et pour aggraver encor le sinistre, Le Palais-Bourbon muel va rester. Voici revenu le Beau Temps des Crises Ah ! d'être Français l'on a la fierté !...

Voici revenu le Beau Temps des Crises ; Plus d'un Sénateur plus d'un député Chez lui se recueille.

Car dans cette chute des Portefeuilles, En leurs doigts crochus l'un peut s'arrêter. Voici revenu le Beau Temps des Crises, Tous les appétits sont surexcités.

Voici revenu le Beau Temps des Crises, Dans tout le pays, des villes aux bourgs, Nos fiens Moscovitaires, Qui n'étaient hier que des vers de terre, Sa croient maintenant les lions du jour.

Voici revenu le Beau Temps des Crises, Qui chasse du nid les hideux vautours.

Voici revenu le Beau Temps des Crises ; Nous verrons bientôt baisser notre France, S'il le peut encore.

Les feuilles d'impôt, ces lourdes pécoees Chez tous voleront amouragement. Voici revenu le Beau Temps des Crises, Chantez fiens élus, et Pago Poysan !!!

Voici revenu le Beau Temps des Crises ; L'œil Américain devient méfiant.

Les Ceux de Bochie, Crovaient que chez nous régnait l'anarchie, Voudront nous payer en Gaz A physiant. Voici revenu le Beau Temps des Crises, S'il n'est point Carré, il n'est pas Briand ?

Armand LAGASPIE Catus, lundi 29 juillet

Médaille des assurances sociales

La médaille de bronze des Assurances Sociales est attribuée à M. Bézagut, sous-préfet de Figeac. Félicitations.

Enregistrement

Notre compatriote M. Marcel Rigal, surnuméraire à l'Administration Centrale à Paris, vient d'être nommé Receveur de l'Enregistrement à Laventie (Pas-de-Calais).

M. Rigal est le fils de M. Rigal, employé du Crédit Lyonnais à Cahors, mort pour la France.

Nous adressons à M. Marcel Rigal nos félicitations.

Contributions Indirectes

Notre compatriote M. Castagné, est nommé vérificateur des Contributions indirectes à Evreux (Eure).

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 2 août courant, ayant effet du 1^{er} octobre prochain, pris sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

A St-Chamarand (poste double), M. et M. Bonnassie, instituteurs de St-Martin-Labouval ;

A St-Martin-Labouval (poste double), Mme et M. Rogues, de Soualmès ; et Soualmès (école mixte), M. Bramarques, du Vigan ; au Vigan (adjoint), M. Longaygues, de Mayrinhae-Lentour.

Postes susceptibles d'être vacants : roste double : Mayrinhae-Lentour.

CONTRE LE DORYPHORA

M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant : Le Comité départemental de défense contre les progrès du doryphora pour le département du Lot est composé comme suit :

MEMBRES DE DROIT. — Le Directeur des Services agricoles à Cahors ; le Directeur de la Station Entomologique à Bordeaux ; l'Inspecteur du Service Phytopathologique à Brive ; Le Président de l'Office Agricole départemental.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE PRÉFET. — MM. Miramon, à Durban ; Laplaze, à Lamarques, par Gramat ; Calmes, à Saint-Denis-Catus ; Maurs, à Saint-Cirgues.

Article premier. — La zone contaminée par le Doryphora dans le Département du Lot est constituée ainsi qu'il suit : Arrondissement de Figeac : Commune de St-Vincent-du-Pendit.

Article 2. — La zone de protection contre les progrès du Doryphora est constituée ainsi qu'il suit : Arrondissement de Figeac : Canton de Saint-Céré en totalité.

LA VENTE DU LAIT

Le décret du 25 mars 1924 sur le lait et les produits de la laiterie interdit de transporter, d'exposer, de mettre en vente et de vendre du lait demi-crémé, à moins que les récipients qui contiennent ce produit ne portent les mots : « Lait demi-crémé », en caractères très apparents.

Cette mention est donc obligatoire à tout moment, que les bidons soient placés dans une boutique ou sur un véhicule servant au transport en vue de la vente. Elle doit figurer sur chaque récipient.

En outre, le lait demi-crémé doit toujours renfermer plus de 20 grammes de matière grasse par litre, et il va sans dire qu'il est formellement interdit (comme pour le lait pur), de l'additionner d'eau ou d'une substance quelconque en quelque proportion que ce soit.

Des procès-verbaux seront dressés contre les producteurs ou autres vendeurs qui ne se conformeront pas à ces prescriptions.

CAHORS AU SUJET DES DÉGREVEMENTS

La Chambre a exempté de la taxe du chiffre d'affaires toutes transactions concernant les farines.

La Chambre syndicale de l'industrie meunière a décidé de diminuer le prix du pain, car la cote de la farine panifiable passe de 227 à 221 fr. le quintal.

Dam ! ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même quelque chose !

La diminution du prix du pain ne sera pas formidable, mais c'est un geste tout à l'honneur de la Chambre syndicale de l'industrie meunière.

Aussi bien, elle aurait pu ne pas le faire et personne n'aurait rien dit. Mais ce geste mérite d'être souligné, signalé à bon nombre de commerçants qui profiteront des dégrèvements votés par le Parlement et qui oublieront de faire la baisse !

Eh ! quoi ! le client est de bonne composition, surtout en cette période de vacances !

Il crie quand on augmente le pain d'un sou par kilo, mais il a le sourire lorsqu'il paie 3 fr. et même 4 fr. 100 escargots qui valaient avant guerre 3 sous !!!

Arrêtons ces réflexions sur cette marchandise de... choix, car il y a beaucoup d'autres marchandises qui, malgré tous les dégrèvements de taxes ne subissent aucune diminution !

Et c'est pourquoi nous estimons qu'il est de toute justice de signaler les commerçants qui font profiter leurs clients des dégrèvements d'impôts qu'ils obtiennent.

L. B.

VOIRIE

Un lecteur du « Journal du Lot » nous écrit : « Vous avez été bien aimable d'attirer l'attention des Ponts et Chaussées au sujet des trottoirs de la rue Wilson qui étaient pleins de petits graviers. Ils y sont encore et les personnes qui ont des chaussures fragiles ou les pieds sensibles » éprouvent bien des maux lorsqu'elles sont obligées de passer sur ces trottoirs.

« Quelques coups de balai du cantonnier suffiraient pour les mettre en bon état. »

« Eh ! oui ! cher correspondant aux pieds sensibles, vous avez raison. Mais il faut que l'ordre soit donné au cantonnier de faire ce travail. »

Il est étrange que cet ordre n'ait pas été donné, car, qui a placé les graviers sur les trottoirs ? Ce ne sont pas les propriétaires des maisons !

En principe, il semble que celui qui salet doit nettoyer.

Cher correspondant, puisque vos pieds sont sensibles, ne passez plus dans la rue Wilson. Il y a des chances pour que les graviers restent sur les trottoirs jusqu'au jour où les piétons les auront écrasés, réduits en poussière !

Il y en a pour longtemps !

L. B.

Cours complémentaire de Jeunes Filles de la rue Président-Wilson

REMERCIEMENTS

Les parents des élèves de l'Ecole de la rue du Président-Wilson remercient bien sincèrement M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux d'avoir voté la création d'une troisième année au Cours Complémentaires de jeunes filles.

Bien que cette décision impatientement attendue ait été prise un peu tard, ils comptent sur l'activité du Sénateur-Maire, qui aime à répéter la formule : « Vite et bien », sur sa haute influence auprès des pouvoirs publics, sur la collaboration active des Conseillers municipaux et sur la bonne volonté de l'administration académique pour que la nouvelle classe fonctionne dès la rentrée d'octobre.

Un groupe de Pères de famille.

En appel

Le Cour d'Appel d'Agen a rendu son arrêt dans l'affaire intentée par M. Rescoussé, chef de division à la Préfecture du Lot, qui fut victime d'un accident d'auto sur la route de Regourd.

Le tribunal de Cahors avait débouté M. Rescoussé.

La Cour d'Appel d'Agen a réformé le jugement ; le chauffeur de l'auto est condamné à 16 francs d'amende.

Legs

Mme Regy, veuve Lacabane J.-P., demeurant à Figeac, a, par testament, légué au Bureau de bienfaisance de Figeac une somme de 200 francs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 juillet au 3 août 1929

Naissances

Ouroival Odette, rue Président-Wilson.
Pagès Pierrette, rue Donzelle, 31.
Gares Georges, rue Brives, 4.
Mauranes Denis, rue Président-Wilson.
Marlas Pierre, rue Président-Wilson.

Mariages

Puybasset Jean, infirmier, et Antigae Marie, infirmière.
Momméja Rémi, infirmier, et Viers Elisabeth, s. p.
Reix André, électricien au P. O., et Julien Georgeite, s. p.

Décès

Barthes Marie, s. p., 89 ans, à Lamarquand.
Chassaing Robert, cultivateur, 17 ans, rue Wilson.

Naissance

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre sympathique compatriote, M. le docteur Périé, de Bergerac, vient d'être l'heureux papa d'une mignonne fillette qui a été prénommée Anne-Marie.

M. le docteur Périé est le fils de notre distingué compatriote et ami M. Périé qui fut, pendant plusieurs mois, économiste du Lycée Gambetta.

Nous adressons au papa et à Mme et M. Périé, les grands-parents, nos meilleurs compliments et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Accident

M. Fourrés, pointe-receveur à la gare de Cahors, a glissé sur une pierre de charbon et s'est fait une entorse à la cheville droite.

15 jours de repos.

Heurté par une auto

Le Parquet a été informé par la gendarmerie de Gramat qu'un grave accident s'était produit dans cette commune.

Une auto avait heurté M. Montmule, directeur du restaurant du puits de Padirac.

M. Montmule a été fortentent contusionné, notamment à la tête.

Une enquête a été ordonnée.

Tombée d'une échelle

Mme Marie Guillon, ouvrière à l'usine des conserves et confitures du Quercy est tombée d'une échelle par suite de la rupture d'un barreau.

Elle a reçu des contusions qui occasionneront une incapacité de travail de 15 jours.

Fête

de la Place des Petites-Boucheries Constant

Voici le programme de la fête : Samedi 5 août, à 8 h., distribution des bouquets en musique et aubades aux habitants.

Dimanche 6 août, à 5 h., grand bal jusqu'à 7 h. ; à 4 h., grand tir sur les quai : tir aux pigeons et aux canards ; à 9 h., grand bal jusqu'à minuit et bataille de confettis.

Lundi 7 août, à 4 h., jeux divers : courses à pied et à vélo ; course en sacs ; jeux de la poêle ; à 9 h., grand bal jusqu'à minuit.

Le Comité ne répond pas des accidents.

Trouvaillies

Il a été trouvé un porte-monnaie en cuir marron, contenant une certaine somme et une plaque de bicyclette ; un chape en soie noir par M. Bach, au parc ; une paire de lunettes par M. Gipoulou ; un billet de banque par M. Cabridens ; une boucle d'oreilles par Mme Conduché ; une boucle d'oreille par M. Gougouy ; une enveloppe contenant une certaine somme en billets de banque, par Mlle Renée Peyrat.

PALAIS DES FETES

SAMEDI 3 -- DIMANCHE 4 (Matinée et soirée)

L'ESCADRON DE FER

Un très beau film admirablement mis en scène, d'impressionnants combats, des épisodes gais, une interprétation parfaite en tous points, avec le célèbre George Bancroft, Charles Farrell, Noah Berry, Mary Astor.

Patins et Pantins Comique 2 parties

Pathé-Rovivo Actualités

LES CARS AUX PIEDS

Il y a cent moyens de les traiter, mais un seul s'en délivrer promptement : c'est « Le Diable ». « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours. 3 fr. 40 toutes pharmacies. Attention !... Exigez « Le Diable » à la pharmacie Orliac, Cahors.

Les Sports

A PUY-LEVEQUE

Pour l'Union sportive. — Voulat maintenir l'excellente réputation qu'elle s'est acquise depuis quelques années dans la pratique de son sport favori, l'U.S.P. envisage pour cette saison prochaine un aménagement plus sérieux de son magnifique terrain de Football.

A cet effet et pour pouvoir faire face à ces nouvelles dépenses exceptionnelles, la Société va organiser une tombola qui sera faite avec les nombreux lots offerts par les amis et les commerçants de la ville.

Elle fait donc un pressant appel à tous et compte que le meilleur accueil sera réservé à ses membres chargés de cette souscription.

Le Bureau.

La liste des donateurs et les lots seront exposés à la vitrine du Magasin moderne, chez M. Joffre, rue Grande.

Union sportive et championnat. — L'U.S.P. tient à faire savoir aux nombreuses sociétés du Lot qui adhèrent à la Fédération départementale, que c'est par erreur qu'elle a été citée comme faisant partie du championnat 29-30 de la Ligue du Midi.

Ses faibles ressources ne lui permettant pas encore d'affronter les grosses dépenses que entraînent ces compétitions régionales. Elle se contente de concourir de son mieux à l'organisation de la Fédération du Lot avec laquelle elle continuera dans un cadre bien moins coûteux la lutte qu'elle a menée l'an dernier pour la Coupe du Quercy.

Elle fait appel, au contraire, à tous les clubs du département pour qu'ils viennent grossir le nombre de tous ceux déjà affiliés, afin de donner toute son importance à cette très intéressante organisation nouvelle.

A MONTCEQU.

Football. — L'Union Sportive Montcequaise prendra part, à la prochaine saison, au championnat de la poule A de la 1^{re} série de la Ligue du Midi.

Voici son calendrier de rencontres :

1^{er} décembre, Italia contre Montcequ ; 5 janvier, à Montcequ, les locaux contre Puy-l'Evêque ;

26 janvier, à Prayssac, Montcequ contre les locaux.
16 février, à Montcequ, les locaux contre La Vaillante de Lopézac.

Les demi-finales auront lieu le 30 mars, et la finale, le 4 mai.

A PRAYSSAC

Football. — L'excellente équipe du Stade Praysacois est inscrite au championnat de la Ligue du Midi de football association. Voici son calendrier :

3 novembre, à Prayssac, Stade Praysacois contre Puy-l'Evêque ; 5 janvier, à Soturac, contre La Vaillante ; 26 janvier, à Prayssac, Stade contre Montcequ ; 16 février, à Prayssac, Italia contre Stade Praysacois.

Demi-finale le 30 mars et finale le 4 mai.

Nous faisons toute confiance au Stade pour son entraînement, car il voudra soutenir sa brillante réputation.

COFFRES-FORTS BAUCHE

93, rue de Richelieu - PARIS

Agent : 25, rue de Metz - TOULOUSE

CATALOGUE FRANCO

La sécurité des Punaixes

Depuis la découverte du Rosol, elle n'existe plus. Un simple badigeonnage avec ce poison irradierait anéantissant tous ces répugnants insectes et leurs œufs. 4 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries, Epicerie, etc. À la pharmacie Orliac, Cahors.

Arrondissement de Cahors

Fête locale. — La jeunesse de Constant informe le public Cadurcien et des communes environnantes que le programme de sa fête votive est ainsi composé :

Samedi 10. — Salves d'artillerie et retraite aux flambeaux.
Dimanche 11. — Aubade aux habitants, réception des invités ; à 11 h., distributions des bouquets aux jeunes filles, apéritif-concert ; à 16 h., grand bal de jour, concours de tir, tombola, nombreux prix ; à 18 h., tirage de la tombola, clôture du bal et tour de ville en musique ; à 21 h., bal de nuit, bataille de confetti ; à 24 h., clôture du bal, farandole ; réveillon « ol ritou ».

Lundi 12 août. — Même programme que la veille.

Tous à Constant les 10, 11 et 12 août.

Castelnau

Comice agricole. — On rappelle à tous les membres du Comice agricole du canton qu'ils sont invités à se rendre à l'Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 4 août, à 12 heures. Peyrat.

Montgesty

Réponse. — Je félicite M. Bazillon d'avoir déniché quelqu'un qui lui ponde une mise au point si jolie et dans un style aussi beau. Je trouve ce style si remarquable, que si j'étais M. Bazillon, je lui interdirais immédiatement un procès en diffamation pour me qualifier de mercantiliste et d'ailleurs intermédiaire. Car moi, dans mon article du 21 juillet je n'ai pas écrit ces gros mots pour la bonne raison que M. Bazillon ne mérite nullement ces qualificatifs. Il est un intermédiaire tout court ; ou plutôt un intermédiaire très affable.

Aussi en écrivant l'article incriminé je n'ai eu l'intention que de combattre les intermédiaires quels qu'ils soient car ils sont en grande partie responsables de la vie chère.

J'avoue que j'ai fait une erreur en écrivant que l'intermédiaire payait le lait qu'il distribue à Montgesty le prix de 0 fr., 85 alors qu'en effet il le leur paye 1 franc. Mais pourquoi les producteurs ne payent-ils pas leur intermédiaire pour distribuer leur lait à Montgesty comme ils le payent pour le leur transporter à Cahors ? Ici encore, je combats le principe qui consiste à faire supporter tous les frais au consommateur.

L'on semble me reprocher de ne pas avoir signé mon article du 21 juillet. A cela je répondrais que je signe toute ma correspondance que j'envoie au Journal du Lot, dont je suis le correspondant habituel au su de tout le monde.

A la fin de son article, le défenseur de M. Bazillon fait juge les honnêtes gens de la justesse de sa mise à

Combelles, de Boisse-Castelnau, sera célébré le lendemain 8 août.

Nous sommes particulièrement heureux, en cette double circonstance, d'adresser aux parents nos plus vives et sincères félicitations, et, aux futurs jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur. — J. P.

Puy-Evêque

Pâtisserie Moderne. — C'est maintenant LABARTHE Pierre, le jeune et excellent ouvrier pâtissier, qui succède à son père, Ulysse LABARTHE, Place du Mercadier.

Conseil municipal. — Le conseil municipal était convoqué samedi dernier, à 18 heures, pour la solution de la question de l'agrandissement du cimetière de Puy-Evêque. Par suite de la saison des déjeunés, le « quorum » ne fut pas atteint. Toutefois les membres présents se rendirent sur le terrain et réussirent à réaliser l'accord avec le vendeur. Le conseil municipal est de nouveau convoqué pour dimanche 4 août, à 16 heures légales, pour sanctionner cet accord et procéder aux formalités nécessaires.

Election au Conseil d'arrondissement. — En vue de l'élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de Puy-Evêque, on annonce qu'un Congrès radical-socialiste et socialiste se tiendra à Puy-Evêque pour diriger le candidat d'union des gauches.

Union sportive. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Duravel

Les blés. — Favorisées par un temps sec, les moissons se sont effectuées rapidement, et les déjeunés battent leur plein.

De tous les points de la région, de la plaine à la montagne, arrivent incessamment, dès l'aube à la fin du jour, les bruits des batteuses à vapeur, de tracteurs qui soufflent, crachant, qui traînent leurs lourdes masses sur les aires surchauffées et battues.

Les sacs s'empilent vite, et la paille, lancée par les monte-paille s'amoncelle sans arrêt en immenses meules qui paraissent devoir défier le ciel.

Les blés propres, gras, lourds rendent abondamment, dit-on de toutes parts, aussi nos agriculteurs oublient-ils les fatigues, et dédaignent-ils la chaleur tropicale qu'ils doivent endurer.

Prayssac

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figearc

Figearc

Syndicat d'initiative de Figearc. — Sont convoqués en Assemblée générale tous les inscrits au Syndicat d'initiative de Figearc le dimanche 4 août 1929.

Il est recommandé à chaque membre de répondre à la Convocation faite par la voie de la presse; la présence est recommandée aux hôteliers, garagistes et autres commerçants ayant intérêt au développement du tourisme.

L'Assemblée sera tenue sous la présidence de M. J. Malrieu, président du Syndicat, à l'Oustal de la Monéda, à 4 h. du soir.

Ordre du jour: Présentation des comptes par le trésorier; exposé de la situation du Syndicat par le président; élection du Bureau.

Seront admis et sont priés de se présenter à l'Oustal de la Monéda ce même jour à la même heure.

Tous les adhérents munis ou non de cartes aux *Amis du Vieux Figearc*, et en outre tout Figearcois ne faisant partie d'aucune des deux sociétés, mais ayant le souci de l'activité touristique et du développement commercial et industriel de notre cité.

M. le président Malrieu devant indiquer un programme d'action touristique à réaliser par le Syndicat d'initiative envisagera la possibilité d'action régionaliste s'adaptant à notre pays.

Etat civil du 26 juillet au 2 août. — Naissance: Lacam Eliane-Paulette-Solange.

Décès: Dournes Pierre, 77 ans; Méjé Marie, Vve Beulaguet, 77 ans; Bergougnon Georges, 45 ans; Lacroix Louis, 78 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, rue Séguier.

Cajarc

La fête des écoles. — Dimanche a eu lieu, dans la cour de l'école des filles, une seconde soirée récréative, sous la présidence de M. Pons, Adjoint au Maire de Cajarc. C'est naturellement les tout petits qui ont ouvert la séance et ont été vivement applaudis. Les jeunes élèves de l'école de garçons, sous l'habileté directionnelle de M. Gouyba, ont chanté le chœur des Jeunes Maçons. Les chœurs mimés et les danses ont ensuite intéressé le public.

M. Pons, président, a pris ensuite la parole. Il est heureux d'avoir eu à présider cette soirée qui lui permet d'apprécier combien le public tient en estime nos écoles et leurs maîtres et maîtres dévoués qui, non contents de faire leur strict devoir, prennent sur leur repos le temps nécessaire à l'organisation de ces soirées qui font de l'école le cœur et le foyer de la commune. Il a remercié le public d'être venu aussi nombreux à cette seconde représentation, et les jeunes artistes dont le talent s'affirme chaque jour.

M. Pons est vivement applaudi, et la représentation continue par l'opérette qui confie ce bel enseignement: on ne gagne rien à être orgueilleux. Nos bien sincères félicitations aux interprètes qui ont toutes été excellentes, aux maîtresses qui leur ont si bien appris leurs rôles et à l'orchestre malheureusement trop restreint auquel incombait la partie musicale et aux organisatrices et organisateurs de cette belle soirée

dont le résultat permettra cette année de faire assister, les jeunes élèves, à une distribution plus abondante de nombreux objets dont on aura chargé l'arbre de Noël.

Conseil municipal. — Séance du dimanche 28 juillet, Présidence de M. Andrieu, Maire.

M. le Maire dit qu'il a reçu de M. Roques, ancien conseiller, une demande pour que l'on exécute à Gaillac, la réparation de la porte du cimetière, la fermeture de la citerne de l'école de Gaillac et l'établissement d'une pompe à cette citerne. Le Conseil est d'avis que l'on s'entende avec M. Marmisses pour les réparations mais la pompe sera placée plus tard.

M. Cassagne, horloger à Cajarc, écrit qu'en raison de son âge, il ne peut plus se charger de la réparation de l'horloge. D'un autre côté, l'horloge de Gaillac a besoin d'être réparée. M. le Maire propose de charger M. Marmisses des réparations aux deux horloges. Le Conseil approuve la proposition de M. le Maire.

M. le Maire dit au Conseil que les dépenses augmentent sans cesse, il convient de chercher les moyens d'augmenter les revenus. Le Conseil est d'avis d'augmenter la taxe sur les chiens qui sera portée à 2 fr. pour les chiens de garde, 5 fr. pour les chiens de chasse et 10 fr. pour les chiens de luxe.

M. le Maire dit qu'il y a lieu de procéder à la nomination de la commission de statistique agricole. On nomme les mêmes membres.

M. le Maire dit qu'il a eu une entrevue avec l'Administrateur-délégué de la Société électrique concessionnaire de l'éclairage de Cajarc. Il résulte des pourparlers engagés: Que l'éclairage de la mairie sera fait gratuitement et que, par le remplacement sur certains points des lampes actuelles par d'autres de moindre intensité, il en résultera une économie annuelle de 1.000 fr., l'éclairage étant suffisant. Enfin, que la commune subventionnera, jusqu'au 1^{er} août, dans la proportion d'un quart, l'établissement de lignes pour force motrice. Passé ce délai, ces lignes seront établies entièrement aux frais des usagers de l'énergie électrique.

M. le Maire ayant été avisé qu'il serait mis à sa disposition un crédit pour les réparations aux chemins vicinaux et ruraux, prie les conseillers de lui soumettre des propositions, chacun en ce qui concerne son quartier, afin qu'il puisse faire une répartition équitable de la somme disponible.

Le Conseil approuve la taxe vicinale. M. le Maire donne lecture d'une pétition demandant que les fonds votés pour les écoles soient répartis proportionnellement au nombre d'élèves, entre les écoles publiques et les écoles libres, disant que l'absence de dons à ces dernières est une violation de la liberté des pères de famille.

M. le Maire dit que lui-même et le Conseil n'ont jamais attenté à la liberté de personne et que chacun est libre d'aller où il veut, mais qu'il serait étrange que l'argent communal aille à ceux qui combattent ses écoles. La commune n'ayant pas à subventionner les établissements qui ne sont pas communaux, quant à la question de venir en aide aux enfants indigents, ce soin incombe au bureau de bienfaisance qui ne fait aucune distinction. Il met au vote la proposition faite par les pétitionnaires. Elle est repoussée par 10 voix sur 11 votants.

Le bonnet Maisonnette ayant demandé de reprendre son service, M. le Maire dit qu'il serait dangereux pour la commune de l'employer sans qu'il soit assuré.

M. Mirabel dit qu'il serait absolument nécessaire que la commune assure tout son personnel ouvrier sans désignation de personne. Le Conseil approuve cette proposition et prie M. le Maire d'engager des pourparlers à ce sujet avec une assurance.

Sont approuvés successivement: Budget rectificatif de 1929 et budget primitif de 1930.

M. le Maire annonce que la Société, l'Harmonie de Viviez, lui a fait remettre la somme de 105 fr., produit d'une quête au banquet du 21 juillet, pour les indigents de Cajarc.

Le Conseil vote des remerciements et des félicitations à l'Harmonie.

Le Conseil vote ensuite la subvention pour la poste automobile rurale et demande que le départ du matin n'ait lieu qu'après le train de 9 h. 20, afin que l'on puisse joindre le courrier de ce dernier train à celui du matin.

Les subventions au dispensaire anti-tuberculeux, à la sage-femme et à l'Alliance Cajarcnoise sont renouvelées.

M. Mirabel demande que le jardin qui est devant l'école des filles soit aménagé et cultivé comme jardin d'agrément. Le Conseil approuve.

M. le Maire dit qu'il faut faire une dépense assez élevée pour terminer l'aménagement de la rue Centrale et réparer le sol de la place de l'église, détériorée par les derniers orages. Il fait appel aux bons sentiments de ceux qui ont les moyens de faire gratuitement les transports et prie la Commission des Travaux publics de s'en occuper.

M. Gazeau demande que l'on vote un crédit pour l'éclairage électrique de Gaillac, soit 5.000 fr. et que l'on s'occupe de l'établissement d'égoûts et d'aduction d'eau, sans lesquels ces derniers ne sont pas possibles.

Le Conseil vote 5.000 fr. pour l'éclairage électrique de Gaillac et 1.000 fr. pour l'étude du projet d'égoûts et de fontaines.

La séance est levée à 20 heures.

Fête votive des 3, 4 et 5 avril 1929. — Programme: Samedi 3. — A 17 h. 30, réception de la musique à la gare; à 18 h. 30, balade aux autorités; à 19 h., tour de ville en musique; à 21 h., grand bal avec illuminations.

Dimanche 4. — A 8 h. 30, réveil et tour de ville en musique; à 9 h. 30, distribution de bouquets aux jeunes filles; à 11 h. 30, défilé en musique avec le concours de l'Alliance Cajarcnoise; à 15 h., tour de ville en musique, ouverture de la fête foraine; à 17 h., concert donné par l'Alliance Cajarcnoise; à 17 h. 30, grand bal de jour; à 21 h., tour de ville en musique; à 22 h., départ d'un superbe ballon; à 22 h. 30, grand bal de nuit; à 24 h., brillante retraite aux flambeaux.

Lundi 5. — A 9 h., tour de ville en musique; de 9 h. 30 à 11 h. 30, jeux divers sur le tour de ville; à 12 h., tour de ville en musique; à 14 h. 30, grandes courses de bicyclettes. Prix: 1^{er}, 150 fr.; 2^e, 75 fr.; 3^e, 50 fr., nombreuses primes;

à 16 h. 30, jeux nautiques, course à la nage; à 17 h., bal de jour; à 21 h., grand bal de nuit; à 24 h., farandole en musique et clôture de la fête.

Les heures annoncées sont l'heure légale.

Les forains n'ont aucun droit à payer pendant les fêtes.

Programme du concert donné par l'Alliance Cajarcnoise: 1. Souvenir de Pise (pas redoublé), Achard; 2. Les Echos du Midi (mossaque), Welsen; 3. Une fête à Ferrières (Polka); 4. Les Allobroges (pas redoublé), Parol; 5. Les Cadets de Brabant, Turine.

Espédaillac

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, 28 juillet, à la mairie, sous la présidence de M. Lagarrigue, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Une demande de classement de chemins vicinaux ordinaires, et d'un chemin de grande communication a été examinée et transmise à M. le Préfet.

Deux demandes d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ont reçu un avis favorable.

Meyrinhac-Lentour

Enseignement primaire. — Mlle Vayrac, élève-maîtresse sortant de l'Ecole normale de Cahors, est nommée institutrice à l'école publique des filles de notre commune. M. Caray, élève-maître sortant de l'Ecole normale de Toulouse, est nommé instituteur adjoint à l'école des garçons.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Ecole primaire supérieure de jeunes filles de Gourdon. Année scolaire 1928-29.

Concours des bourses: 2^e série, Mlles Bayles, Bonnaubeau; 3^e série, Mlles Coldery, Lacave. — Concours d'entrée à l'école d'agriculture et d'enseignement ménager de Rennes: Mlle Aline Poux. — Brevet d'enseignement primaire supérieur, section commerciale: session d'octobre, Mlle Dajean. — Section ménagère: session de juillet, Mlles Delsabat, Pechmalbec, St-Blaucet, Valéry. — Section générale: session d'octobre, Mlles Arnard, Marconnié, Marlas. Session de juillet, Mlles Barras, Chevalier, Delon, Fourès, Laborie, Lamontagne, Maury, Périé, Pons, Seyssat. — Brevet élémentaire: session d'octobre, Mlles Arnard, Marconnié, Maurel, Marlas. Session de juillet, Mlles Barras, Champart, Coudere, Dauliac, Cocula, Delon, Fourès, Laborie, Herbel, Lamontagne, Maury, Pechmalbec, Périé, Pons, Poux, Seyssat. — Ecole normale: Mlles Blancal, Bonnafons, Cocula. Liste supplémentaire, n° 1 Mlle Lapuyade, n° 2 Mlle Marconnié.

Brevet supérieur: Ont satisfait aux épreuves: 1^{re} partie, Mlles Blancal, Vidal, session d'octobre; session de juillet, Mlle Ségué; 2^e partie, session de juillet, Mlles Bonafous, Delande, Loujou, Ségué, Vidal. — Institut sténographique de France, Calligraphie: 2 élèves avec mention T. B., 11 élèves avec mention B., 4 avec mention A. B. — Sténographie. Concours de vitesse (60 mots): 13 élèves avec mention T. B., 4 élèves avec mention B. — Concours de vitesse (90 mots): 2 élèves avec mention T. B., 2 avec mention P. — Dactylographie: 2 élèves ont eu un diplôme de capacité, 9 ont eu un diplôme scolaire. — Certificat d'études primaires: Mlles Cassagne, Clédar, Laparre, Lavignac, Tocaven.

Toutes ont été reçues avec mention bien.

Tous ces succès font le plus grand honneur à Mmes les professeurs et à leurs élèves.

Mme la Directrice informe les familles désireuses d'obtenir des renseignements, qu'elles peuvent lui écrire à l'Ecole primaire supérieure pendant toute la durée des vacances et qu'elle les recevra tous les jours, sauf les jeudis et dimanches, à partir du 16 septembre.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulit qui assurera le service, demain lundi, 5 août.

Accident. — M. Ausset, propriétaire à St-Romain (commune de Gourdon), occupé aux travaux de déjeunés, a été coincé contre le mur de l'écurie par un jument qu'il venait de dételer.

Il souffre de douleurs dans les côtes. Son état, toutefois, n'inspire pas d'inquiétude.

Gramat

Auto incendiée. — M. Vidieu, représentant de la maison Roques, de Souillac, passait à Meyronne lorsque son auto, par suite d'un retour de flamme, prit feu.

M. Vidieu put sauter à temps de la voiture et ne fut pas blessé.

Quant à la voiture, elle est complètement incendiée.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Dial, chauffeur de l'auto-bus, Labastide-Murat-St-Clair, en la personne de son jeune fils.

Nous adressons à M. Dial nos sincères condoléances.

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses s'est produit sur la route de Gramat, au lieu dit côte de Pechant, l'auto-bus de St-Céré-Labastide portant 19 voyageurs a eu subitement sa direction brisée. Le véhicule continuant sa course s'est renversé dans un fossé, sans grands préjudices ni dommages. Seule une dame a eu une épaule luxée. Les autres voyageurs

ont reçu des contusions sans gravité. De ce fait, le service a subi un long retard et ce n'est qu'à 11 heures que les voyageurs sont arrivés à Labastide.

La fête patronale s'annonce comme devant être très brillante. De nombreuses attractions sont prévues pour cette journée de réjouissances.

Nomination. — Mme Roques, institutrice à Goudon, est nommée directrice de l'Ecole de filles de Labastide-Murat, en remplacement de Mme Motz, admise à la retraite.

La santé de M. Poincaré

M. Poincaré a passé une bonne nuit. Son état est satisfaisant.

Les lettres et les télégrammes continuent à affluer.

Mme Poincaré n'a pas quitté la clinique et reçoit de nombreux visiteurs.

Le raid du « Graf Zeppelin »

De Washington. — Le « Graf Zeppelin » a lancé le message suivant à 23 heures 05 (heure de Greenwich): « Sommes à 90 milles, sud de Rice (Açores) et nous nous dirigeons vers le nord-ouest. »

« Notre vitesse horaire est de 45 nœuds. Les conditions atmosphériques sont bonnes. »

« Toutefois, nous luttons contre un léger vent. »

Accident d'avion

De Madrid. — Un avion faisant le service de Rabat-Toulouse est tombé dans les environs de Castellon.

Maurice Bouillard, passager a été tué. Le pilote est indemne.

Un commandant de sous-marin blâmé

De Londres. — Le lieutenant Gardner, commandant le sous-marin H 47 qui coula au cours d'une collision, a été reconnu coupable de négligence et condamné à recevoir un blâme sévère.

AVIS DE DETTES

Madame PEYREFICHE demeurant à Cahors, rue des Trois-Baudous, 5, prévient tous les commerçants qu'elle ne répond pas des dettes contractées par son fils MAXIME, mineur.

INFIRMIÈRE LINGÈRE

demande place

S'adresser au Bureau du Journal.

ON DEMANDE

UN

Apprenti Cordonnier

présenté par ses parents, gagnant de suite Situation d'avenir

S'adresser: Euphrasie Imbert, Journaux.

Aux Automobilistes

Nous signalons à l'attention des automobilistes la marque d'huile « TONELINE » qui, a pris, au cours de ces dernières années, une si grande place sur le marché, et a rallié de si fervents adeptes, grâce à ses brillantes qualités lubrifiantes.

C'est pourquoi il est indispensable à chaque automobiliste, soucieux de la bonne conservation et de la bonne marche de sa voiture, de n'utiliser que des huiles « TONELINE » s'il ne veut pas avoir des surprises désagréables en utilisant des huiles quelconques.

En exigeant l'huile « TONELINE », de la fluidité indiquée pour votre moteur, vous obtiendrez un lubrifiant de toute première qualité, et une assurance contre les ennuis du graissage.

Société FRANCO-EGYPTIENNE 43, Quai de Queyries, BORDEAUX.

A vendre de suite

ATELIER ET FONDS DE PEINTURE

de M. P. Delcros

8, rue Clémenceau, Cahors

S'adresser 4, rue Pierre Brunies

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DE CHAUFFAGE

Adjudication à la salle d'adjudication de la caserne CLAUZEL, Place Pounzouville à TOULOUSE, le vendredi 23 août 1929, 14 h. 30, de la fourniture des combustibles minéraux nécessaires au corps de troupe de la 17^e région du 1^{er} octobre 1929 jusqu'au 31 mars 1930.

RÈGLES douloureuses, irrégulières, retardées. Guérison assurée par le **LYROL**, nouvelle et unique méthode de traitement à double action, nullement comparable aux produits similaires. Le traitement complet: 100 fr. Laboratoire LACROIX, Service H. D., 22, Bd Sébastopol, Paris (Toutes pharmacies).

DÉPÊCHES

Paris, 10 h. 45.

La santé de M. Poincaré

M. Poincaré a passé une bonne nuit. Son état est satisfaisant.

Les lettres et les télégrammes continuent à affluer.

Mme Poincaré n'a pas quitté la clinique et reçoit de nombreux visiteurs.

Le raid du « Graf Zeppelin »

De Washington. — Le « Graf Zeppelin » a lancé le message suivant à 23 heures 05 (heure de Greenwich): « Sommes à 90 milles, sud de Rice (Açores) et nous nous dirigeons vers le nord-ouest. »

« Notre vitesse horaire est de 45 nœuds. Les conditions atmosphériques sont bonnes. »

« Toutefois, nous luttons contre un léger vent. »

Accident d'avion

De Madrid. — Un avion faisant le service de Rabat-Toulouse est tombé dans les environs de Castellon.

Maurice Bouillard, passager a été tué. Le pilote est indemne.

Un commandant de sous-marin blâmé

De Londres. — Le lieutenant Gardner, commandant le sous-marin H 47 qui coula au cours d'une collision, a été reconnu coupable de négligence et condamné à recevoir un blâme sévère.

AVIS DE DETTES

Madame PEYREFICHE demeurant à Cahors, rue des Trois-Baudous, 5, prévient tous les commerçants qu'elle ne répond pas des dettes contractées par son fils MAXIME, mineur.

INFIRMIÈRE LINGÈRE

demande place

S'adresser au Bureau du Journal.

ON DEMANDE

UN

Apprenti Cordonnier

présenté par ses parents, gagnant de suite Situation d'avenir

S'adresser: Euphrasie Imbert, Journaux.

Aux Automobilistes

Nous signalons à l'attention des automobilistes la marque d'huile « TONELINE » qui, a pris, au cours de ces dernières années, une si grande place sur le marché, et a rallié de si fervents adeptes, grâce à ses brillantes qualités lubrifiantes.

C'est pourquoi il est indispensable à chaque automobiliste, soucieux de la bonne conservation et de la bonne marche de sa voiture, de n'utiliser que des huiles « TONELINE » s'il ne veut pas avoir des surprises désagréables en utilisant des huiles quelconques.

En exigeant l'huile « TONELINE », de la fluidité indiquée pour votre moteur, vous obtiendrez un lubrifiant de toute première qualité, et une assurance contre les ennuis du graissage.

Société FRANCO-EGYPTIENNE 43, Quai de Queyries, BORDEAUX.

A vendre de suite

ATELIER ET FONDS DE PEINTURE

de M. P. Delcros

8, rue Clémenceau, Cahors

S'adresser 4, rue Pierre Brunies

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DE CHAUFFAGE

La Société des Oléonaptes
lance sur le marché français la

« RUSSOLÉO »

Iminflammable - pour tous moteurs - Incongelable

Huiles RUSSES, garanties d'origine

Importation directe de la Pétrolina

Notices & Prix courants sur demande adressée à

M. S. COURNÈDE

8, Quai Champollion, 8, CAHORS

Agent Général pour le Département du Lot

Anis Jeannette

au moins égal aux meilleurs

Liquore **FRANCAISINE**

digestif incomparable

SACS de raffinerie toile

très solide, état neuf **A VENDRE**

Distillerie **J. DELFORT & Cie**

(Ancienne gendarmerie, CAHORS)

grande fabrique de liqueurs

Sirops, Orangeade et Citronnade

M. H. FABRE, horloger diplômé

12, rue St-James, CAHORS.

prévoit sa nombreuse clientèle qu'il se tient à sa disposition pour toute réparation de montres, pendules et horloges, même de mouvements compliqués, à des prix déf

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CHARPENTES ET D'ENTREPRISE

(Établissements A. MAZURE)

Fondés en 1872

Société Anonyme au Capital de 2.800.000 francs (Entièrement versés)

Siège Social : 94, rue Thiers, à BILLANCOURT (Seine)

Registre du Commerce : Seine N° 232.717 B.

PLACEMENT DE 10.000 OBLIGATIONS 6 1/2 % DE 500 FRANCS

En exécution de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 22 Mai 1929, et créée en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration, le 22 Mai 1929

INTÉRÊT ANNUEL : 32 fr. 50

Net d'impôts présents et futurs, sauf la taxe de transmission

payable par coupons de Fr. 16,25 les 1^{er} Décembre et 1^{er} Juin de chaque année, le 1^{er} coupon étant celui du 1^{er} Décembre 1929

AMORTISSEMENT. — Ces obligations sont remboursables au pair le 1^{er} juin 1954.

La Société se réserve la faculté d'anticiper les remboursements en totalité ou en partie, soit par voie de tirages au sort à partir du 1^{er} juin 1944, et ce moyennant un préavis de trois mois, soit à toute époque par voie de rachats en Bourse.

GARANTIE. — La Société s'engage, pendant la durée de l'emprunt, à ne pas consentir de garantie hypothécaire au profit de nouveaux obligataires, sans que les présentes obligations soient appelées à jouir « pari passu » des mêmes garanties.

SOCIÉTÉ CIVILE. — Il sera formé une Société Civile ayant pour objet de mettre en commun et de centraliser, dans l'intérêt de tous les porteurs des présentes obligations, l'exercice des droits, actions et garanties attachés aux titres.

La souscription, l'achat ou la possession d'une ou plusieurs obligations emportera de plein droit, pour le porteur ou propriétaire, adhésion aux statuts de ladite Société Civile, dont le texte sera reproduit au dos des titres.

Prix de Placement : 485 francs

Jouissance du 1^{er} Juin 1929

Les obligations seront créées au porteur ou au nominatif au choix des ayants droit

Les Demandes sont reçues dès maintenant : au Siège de la Société, 94, rue Thiers, à Billancourt (Seine).

La Cotation au Marché Officiel en Banque sera demandée

La Notice exigée par la loi a été publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières, en date du 3 Juin 1929.

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
Illustrations de Mlle Alice Millochau
(Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Au Tic Tac de la Vieille Pendule

(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)
1 vol. Prix : 3 fr.

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Éditeur, Paris

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

On pourra téléphoner
aux voyageurs des trains
de chemins de fer

La « Canadian National Railways »
vient d'installer sur deux de ses trains

à long parcours des postes de transmission et de réception de messages téléphonés pendant la marche. Cette transmission, considérée jusqu'ici comme très difficile en raison des brouillages, a été rendue possible par l'utilisation des lignes télégraphiques proches du train, comme antennes de réception.

Nous conseillons à ceux de nos lecteurs que la question peut intéresser de lire l'article publié à ce sujet par la revue « Fil et sans Fil », dans son numéro du 1^{er} août. Ils trouveront en outre dans ce numéro :

Enregistrez vous-mêmes le son de votre voix. — Le forçage électrique de la culture. — Les trésors de la mer. — La mesure des hautes températures. — L'onde hertzienne va-t-elle perfectionner la météorologie ? — La signalisation nocturne des routes aériennes. — Pourquoi la voix soprano est actuellement insupportable au radio-concert ? — Une séance de spiritisme radio-électrique. — Le freinage électrique des wagons sur les voies de triage. — La révision des

motors d'automobiles. — Nouveautés, inventions, curiosités, etc., etc...

« Fil et sans Fil » est en vente partout, le n° : 1 fr.

Abonnement : 20 fr., par an, 16, rue de Grammont, PARIS, 2^e.

Numéros spécimens gratuits sur simple demande.

ETUDE

Maitre Jean MERIC

AVOUÉ A CAHORS

5, rue Georges Clemenceau, 5
Successeur de M^{re} CHATONET
et LACOSSE

EXTRAIT

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil du Lot, section de Cahors, le vingt-huit juin mil neuf cent vingt-neuf, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,
Où Monsieur TESTAS Juge, en son rapport ; Où Maître MERIC, avoué, dans l'intérêt de l'adoptante ; Où Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions après s'être procurés les renseignements convenables ; avoir vérifié si toutes les conditions de la loi sont remplies et s'être assuré si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation ;

Après en avoir délibéré, Homologue l'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Limogne le treize mai mil neuf cent vingt-neuf.
En conséquence dit qu'il y a lieu à adoption par Madame BACH Marie-Louise, propriétaire-cultivatrice demeurant au chef-lieu de la commune de Lugagnac, veuve en premières noces non remariée de Monsieur SOULIE Casimir, née à Lugagnac le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq en faveur de Monsieur RAMES Henri-André, cultivateur, célibataire majeur, demeurant et domicilié à Lugagnac, né à Limogne le vingt-quatre août mil neuf cent quatre. Dit que l'adopté prendra le nom de BACH en l'ajoutant au sien propre et s'appellera désormais RAMES-BACH ; dit que le dispositif du jugement sus énoncé sera transcrit sur les registres de l'état civil de la commune de Limogne et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de l'adopté tant sur les registres à la mairie que sur ceux déposés au Greffe du Tribunal civil de Cahors. Signé Mairie président, Magné commissaire-greffier. Pour extrait publié en conformité des prescriptions de l'article 366 du code civil modifié par la loi du dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois et certifié conforme.

J. MERIC, avoué.

UN PETIT TRAVAIL chez soi

Nous demandons partout, dans chaque localité, des Personnes pouvant exécuter chez elles un petit travail manuel, bien payé, aux pièces et chaque semaine. Très sérieux.

Ecrire :
ETABLISSEMENTS FÉMINA
6, rue des Buttes à Créteil (Seine)
qui enverra tous renseignements utiles gratuitement.

200 fr. par semaine, sans quitter emploi, pensions 2 sexes, travail facile toute l'année. Timbre pour réponse. CAVOR, 36 bis, rue Balu, PARIS

CHEMIN DE FER DE PARIS à ORLÉANS

Si vous voulez aller
AUX GORGES DU TARN
passez par ROCAMADOUR (Lot)

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursions dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites merveilleux relie en effet le Haut-Quercy à cette fantastique région par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se réaliser agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 2 Juin au 17 Septembre 1929 ; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, de Millau, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des jolis sites des vallées du Lot et du Célé.

Prix de transport pour les parcours complets : 440 fr.
Pour tous renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Bd. des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

Voyage de six jours en autocar de Rocamadour aux Gorges-du-Tarn
Départ de Rocamadour tous les dimanches en juin ; tous les dimanches, lundis et mardis, du 1^{er} juillet au 17 septembre 1929.

(Départ facultatif le lundi en juin, le mercredi du 3 juillet au 13 septembre).
1^{re} journée : Rocamadour, Gouffre de Padirac, Saint-Céré, Figeac, Maurs ;
2^e journée : Maurs, Conques, Entraygues, Estaing, Bozouls, Espalion ;

3^e journée : Espalion, Sainte-Enimie, descente du Tarn en barque de la Maléne au cirque des Baumes, Le Rozier ;

4^e journée : Le Rozier, Meyrueis, Aven Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Valence-d'Albigeois, Albi ;

5^e journée : Albi, Cordes, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-Lapopie, Cahors ;

6^e journée : Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour. Prix du transport pour le voyage complet : 440 fr. (y compris le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, Paris (IX^e), ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

LE MAROC

à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35. C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

LE BONHEUR VOUS SOURIRA

et vous serez toujours heureux en partant la **PIERRE STAURA** montée en ravissants bijoux, à la portée de toutes les bourses. Ecrivez à **F. MAJOIS**, 59, rue Rochechouart (Service 65), Paris 9^e et vous recevrez GRATUITEMENT la notice explicative sur les pouvoirs du plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

IMP. COUESLANT (personnel intéressé)
Le gérant : A. COUESLANT.

La Phosphode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

La **PHOSPHODE GARNAL**

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La **PHOSPHODE GARNAL**

est indiquée

1^o dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;
2^o dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;
3^o dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hypophysies, etc., etc., etc...

Mode d'emploi :

no cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la **PHOSPHODE GARNAL**

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

LE DANSEUR MONDAIN

par Paul BOURGET
de l'Académie Française

VIII

« En rapprochant ces faits les uns des autres : la disparition de la barrette, vos confidences, la fièvre dont je vous voyais rongé, j'ai eu l'évidence. Je me retrouvais et tout le drame qui a dominé ma vie. J'ai pensé : je vais savoir s'il est vraiment comme j'étais, s'il vaut mieux que son acte. Je lui dirai que l'on me soupçonne et de quoi. S'il est un misérable et qu'il n'ait rien dans le cœur, ça lui sera égal. Et dans ce cas... S'il a du cœur, il sera bouleversé, comme vous l'êtes, mon pauvre ami, et alors, je l'aiderai, comme j'aurais voulu qu'on m'aiderait. Je le sauverai... »

Gilbert sentait encore l'étreinte de ces mains si miraculeusement, si humanement pitoiables. Il entendait cette voix fraternelle insister :

« Et maintenant, soyons pratiques. La première chose, c'est que votre mère ignore tout. Vous avez pris le bijou pour régler une dette. Vous allez me la dire. Cette fois, je vous prête la somme. Vous me la rendez comme vous pourrez. Quant au bijou, il ne suffit pas de le rendre, à

tout prix, il faut que vous ne soyez pas soupçonné... Donnez-le moi, c'est encore le mieux. J'irai chez le commissaire. Je lui dirai que j'accomplis une mission dont j'ai été chargé, tout bonnement. Il restituera lui-même la broche au directeur. Celui-ci et lady Ardahan seront trop contents, et du diable s'ils s'avisaient de penser à vous !... »

Et, vingt-quatre heures après, le temps sans doute de trouver le commissaire seul à son bureau, un billet arrivait à Gilbert : « Tout est réglé. Soyez bien tranquille et rappelez-vous votre promesse ». Cette promesse, c'était l'engagement d'honneur de ne plus toucher à une carte, que le jeune homme avait rapporté à Jaffoux. Il avait donné cette parole dans un tel élan ! Si, à la réception de ce billet, il eût compris que ces mots : « Tout est réglé », signifiaient : « Je me suis dénoncé comme le coupable », quelles larmes de gratitude il aurait versées !... Et maintenant, qu'entrevoit-il derrière ce geste de son sauveur, comme derrière son aide pécuniaire et ses protestations de pitié ? Une manœuvre scélérate, un gage pris sur lui, pour le contraindre, à quoi ?... Était-il possible que cette magnanimité cachât ce ténébreux projet de séduction, dénoncé par Jaffoux, et que l'aveu de Renée rendait trop évident ? Et d'autres images ressuscitaient. Gilbert se voyait, pédalant avec sa sœur et celui qu'elle appelait « Monsieur Neyrial » avec un accent qu'il se rappelait, si caressant ! Ils cou-

raient ainsi, sur toutes les routes des environs, sur celle-là même où il marchait à présent. Sans cesse, il lui arrivait de devancer Renée et le danseur. Que se disaient-ils, en le suivant ainsi, dans un véritable tête-à-tête ? Le visage de la jeune fille s'évoquait, rayonnant d'un éclat qu'il attribuait alors à la joie de vivre, au gai soleil du Midi, au libre exercice dans ce beau climat. La vraie signification de ce sourire heureux, de ce regard ému, il la percevait par une de ces intuitions rétrospectives qui font soudain certitude.

« Et moi qui n'ai pas compris ! » se disait-il, comme sa mère. « Jaffoux a raison, toutes ces gentillesse pour moi, et cette dernière surtout, qu'il se réservait de m'apprendre au moment opportun, c'était pour me tenir, pour que je plaie sa cause auprès de nos parents... Mais quelle cause ?... Une demande en mariage ? C'est fou. Je lui ai trop parlé de mon père pour qu'il puisse seulement concevoir une pareille idée... Un enlèvement et le pardon ensuite ? Oui, c'est cela... »

Il y avait bien une autre hypothèse : que sa sœur fût la maîtresse de Neyrial. Cette hypothèse, Gilbert ne consentait pas à se la formuler. Mais elle était en lui, malgré lui. D'autres images encore l'obsédaient : le professeur et son élève dansant ensemble et ce souple corps de jeune fille serré contre ce corps de jeune homme, dans une de ces poses, si aisément lascives, d'un fox-trot ou d'un shimmy. Cet enlacement soulevait dans le frère une

fureur contre l'aventurier, dont l'attitude, vis-à-vis de Renée et de lui-même, lui apparaissait de plus en plus comme si préméditée, si obscure, si redoutable ! L'avant-veille, il l'embrassait avec des « merci » répétés, comme son bienfaiteur. Une haine l'envahissait à présent, que ce subit retournement rendait plus violente. Il avait pu, au sortir de l'hôtel, hésiter devant l'envoi de l'insultante enveloppe et se dire : « Si ce n'est pas vrai, quelle honte pour moi de n'avoir pas parlé ! » Il l'éprouvait bien toujours, cette honte du silence, mais elle ne faisait qu'exaspérer sa rancune ; et voici que, passant dans un village, au cours de cette randonnée douloureuse, la vue d'un bureau de poste déclencha soudain en lui le mouvement qui, à cette minute, traduisait en acte ce spasme de colère. Fébrilement, il la tira de sa poche, cette enveloppe. Il la palpe avec un frémissement de joie cruelle à sentir sous la minceur du papier la carte de visite et les billets de banque. Il la jette dans la boîte aux lettres, en se disant, cette fois à voix haute :

« Il comprendra, lui, et s'il me demande une explication, maintenant que nous sommes quittes, il l'aura. » Comme on voit, la machiavélique rouerie du danseur ne faisait plus doute dans son esprit. Cette certitude fut encore renforcée quand, au terme de cette promenade, achevée sur le geste vengeur, il retrouva sa mère, au *Médus-Palace*, seule dans sa chambre et qui lui dit :

« J'ai fait se coucher ta sœur,

mon ami. Je sais que Jaffoux t'a tout appris, et comment la pauvre petite a éprouvé une grande secousse, et quelles idées folles elle s'était faites. Je sais aussi quel procédé cet homme avait employé à ton égard, ce prêt d'argent, avec l'idée de faire de toi son complice. Comme il te connaissait mal, mon Gilbert !... Et pour cet argent, tu ne l'es pas adressé à ta vieille maman !... Enfin, tout cela, c'est du passé. Nous ne le reverrons plus. Grâce à Jaffoux, tu es libéré de ta dette. Je lui ai rendu la petite somme et j'ai réglé au bureau les leçons de danse. Promets-moi seulement de ne parler de rien à Renée. Ces chagrins de jeune fille, comme celui-là, sont de très petites blessures. Il ne faut pas les envenimer en y touchant... »

La consigne de silence, imposée par Mme Favy à Gilbert, révélait la profondeur à la fois et la lucidité de son inquiétude. La sensibilité de sa fille, on l'a déjà dit, ressemblait trop à la sienne pour qu'elle ne devinât pas la tragédie que provoquait, chez la pauvre enfant, ce douloureux dénouement de sa romanesque illusion. Quel réveil ! Découvrir à vingt ans que l'on a donné les premières, les plus virginales émotions de son cœur à un homme chargé de la plus abjecte des hontes, l'escroquerie ! La mère en oubliait ses propres inquiétudes sur les parties de jeu de son fils. De quel regard elle enveloppa sa malheureuse enfant durant les vingt-quatre heures qui suivirent leur explication, mais

sans plus la questionner ! Ses anxieuses, elle les disait au seul Jaffoux, devenu son confident, par la force des choses, et tantôt elle se lamentait, avec un remords toujours renouvelé, sur sa propre imprudence, tantôt elle s'excusait du départ presque immédiat de Renée, quand l'accusateur de Neyrial approchait :

« Ne lui en veuillez pas, mon cher ami », disait-elle. « Un jour, elle vous sera reconnaissante. En ce moment, vous lui représentez l'épave de la plus pénible de toute sa vie. Vous vous rappelez son mot, quand vous lui avez dénoncé ce bandit et de quel accent elle vous a interpellé : « C'est bien vrai ?... » Naturellement, je ne lui prononce plus jamais le nom de cet homme. Elle ne m'en parle point. Mais, par instants, je me demande si elle ne s'imagine pas que, vous et moi, nous avons machiné un complot pour la guérir d'un sentiment que nous aurions dévotement, et puis, même sans conjuration de notre part, elle peut croire que ce garçon a été colporté, que nous l'avons condamné sans preuves suffisantes, sur des apparences, sur un malentendu que sais-je ? Une femme qui aime à tant besoin d'estimer celui qu'elle aime ! Et qu'elle l'aime, le misérable, j'en suis trop sûre, je ne le constate que trop à sa pâleur, à ses silences, aux traces de ses larmes sur ses pauvres joues creusées. Car elle pleure maintenant. Ah ! que j'ai été coupable ! »

(à suivre).